

11/11638-00 Le 29 septembre 2022

Références du contrat :

IA 6517366
Pour tout renseignement, contactez:

CCM BEAUMONT 8 AVENUE MARECHAL LECLERC 63110 BEAUMONT Tél: 04 73 29 31 80

E-mail: 11638@creditmutuel.fr

IRD 11/11638

CLERMONT'ECH
CHEZ MONSIEUR TACHOIRE
4 ALLEE DES COTEAUX
63110 BEAUMONT

Attestation d'Assurance de Responsabilité Civile pour les activités culturelles

Nous soussignées ACM IARD SA, certifions que l'association :

CLERMONT'ECH CHEZ MONSIEUR TACHOIRE 4 ALLEE DES COTEAUX 63110 BEAUMONT

est titulaire du contrat ASSOCIA 3 référencé IA 6517366, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle peut encourir en raison de dommages causés à des tiers du fait de son ou ses activité(s) :

CONFERENCES, DEBATS (SF POLITIQ. PROF), INFORMATIQUE (INITIATION AMATEUR),

Sont également garanties au titre de la Responsabilité Civile Association, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile du fait :

- de l'organisation des manifestations culturelles et/ou récréatives suivantes :
 - Fêtes de quartiers,
 - Lotos, kermesses,
 - Soirées dansantes,
 - Repas, réunions, conférences, Assemblées Générales,
 - Arbres de Noël, chasses aux œufs.

de moins de 500 participants en local clos ou 1000 participants en extérieur par jour, ne nécessitant pas d'autorisation administrative.

 de l'occupation temporaire de locaux ou d'emplacements prêtés ou loués pour une durée inférieure ou égale à 14 jours consécutifs (en tant qu'organisateur de manifestation ou de participant).

Montants garantis:

Garanties	Plafonds de garantie par sinistre
-----------	-----------------------------------

Responsabilité Civile Association				
- Dommages corporels : Sauf USA, Canada et Australie limités à :	6.000.000 € 3.000.000 €			
dont : - Dommages matériels et immatériels consécutifs	400.000 €			
Garanties annexes Avec les limites suivantes :	400.000 €			
 Occupation temporaire des locaux incendie, explosion, dégâts des eaux autres dommages accidentels 	400.000 € 30.000 €			
- Intoxications alimentaires	400.000 €par année d'assurance			
- Faute inexcusable	200.000 €par année d'assurance			
- Pollution	200.000 €par année d'assurance			
 Vol commis par le personnel Dommages aux chapiteaux Véhicules et animaux déplacés Biens confiés Vol des objets déposés en vestiaire Dommages subis par les biens des préposés 	10.000 € 8.000 € 5.000 € 1.500 € 1.000 €			

Responsabilité Civile après livraison	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	100.000 €par année d'assurance

Assistance Juridique	
- Assistance Juridique	7.500 €

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions du contrat auxquelles elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/05/2022 au 01/05/2023.

ACM IARD SA